

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 53 Rect.

présenté par  
M. Riester, rapporteur  
au nom de la commission des lois  
M. Bloche et les commissaires membres du groupe Socialiste,  
radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 75, substituer aux mots :

« la ou les »

les mots :

« l'une des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement ne fait que reprendre la rédaction du projet de loi initial qui ne permettait pas le cumul des sanctions (suspension, limitation des services, injonction).